

-----  
**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 15 octobre 2013

Présents :

*Mr Philippe COTON,*  
*Mme Isabelle PONCELET,*  
*Mr Pierre-Louis USELDING, Mr Pierre BOUILLON,*  
*Mme Nathalie MONFORT, Mr Jean-Marc DEVILLET, ,*  
*Mme Sylvie FASBENDER,*  
*Mr Serge BODEUX, Mr-Philippe GUILLAUME, Mr Daniel SCHUTZ,*  
*Mme Martine SIMON, Mr Jean-Michel BOCK, Mme Michèle SCHAAFF,*  
*Mr Freddy EMOND, Mr Olivier BARTHELEMY, Mr Louis BASTIN,*  
*Mme Nathalie MONFORT, Mme Marianne CORNET,*  
*Mr Christophe MARQUIS et Mme Edmée GARANT;*  
*Mme Florence BRADFER,*

*Président,*  
*Bourgmestre - Président ;*

*Echevins ;*  
*Présidente du CPAS;*

*Conseillers communaux ;*  
*Directrice générale.*

\*\*\*\*\*

**OBJET :** *Arrêt d'un règlement-droits sur les marchés et occupation du domaine public pour vente*

-----

**Le CONSEIL COMMUNAL,**

Considérant que le règlement relatif aux droits d'emplacement sur les marchés et occupation du domaine public pour la vente telle qu'arrêté par le Conseil communal le 28 novembre 2012 n'a pas été approuvé par le Collège provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter un nouveau règlement ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

**Article 1er :**

Il est établi à partir de l'exercice 2014 et pour un terme expirant le 31 décembre 2018, au profit de la Commune, un règlement - droits d'emplacement sur les marchés.

Est visée, pour autant qu'elle ne fasse pas l'objet d'un contrat, l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés.

En vue de garder un service de proximité, la gratuité est accordé aux ambulants fréquentant le marché de MARBEHAN.

La redevance dont il faut s'acquitter ne vise que le marché de HABAY-la-NEUVE.

**Article 2 :**